



Courtage hypothécaire & assurances en Suisse

S'installer en Suisse

ASSURANCES

GUIDE PRATIQUE

S'installer en Suisse

Permis de séjour, assurances obligatoires, fiscalité — tout ce qu'il faut savoir

S'installer en Suisse implique de naviguer dans un système administratif rigoureux mais cohérent. Permis de séjour, assurance maladie, cotisations sociales, fiscalité cantonale : chaque élément mérite d'être compris avant votre arrivée. Ce guide vous donne les clés essentielles pour aborder sereinement votre installation.

90 jours Délai inscription LAMal	14 jours Annonce à la commune	26 Cantons = 26 fiscalités	CHF 0 Frais de conseil Akania
--	---	--------------------------------------	---

Les permis de séjour

Le permis de séjour est le premier document à obtenir après votre arrivée. Son type détermine votre accès au marché du travail, aux assurances et à certains avantages fiscaux. L'annonce auprès de la commune de domicile doit intervenir **dans les 14 jours suivant votre installation**.

Permis	Profil concerné	Durée	Renouvellement
L	Séjour court terme — contrat < 1 an	< 12 mois	Selon contrat
B	Résident avec contrat de travail	1 an	Annuel puis 5 ans
C	Résident établi (> 5-10 ans)	Illimitée	Tous les 5 ans
G	Frontalier (travail CH, domicile EU/AELE)	5 ans	Tous les 5 ans
N / F	Requérant d'asile / Admis provisoire	Variable	Selon statut

Le type de permis influence directement votre accès au pilier 3a, (Permis B, A, C, ou à la source).

Consultez-nous avant votre arrivée pour anticiper ces impacts.

Ce guide répond aux questions les plus fréquentes. Il offre une vue d'ensemble sur les dispositions légales en vigueur au 1er janvier 2026. Pour les cas particuliers, renseignez-vous auprès de votre assureur. Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

L'assurance maladie obligatoire (LAMal)

En Suisse, toute personne résidant sur le territoire doit souscrire une assurance maladie de base dans les **90 jours suivant son arrivée**. La couverture est rétroactive à la date d'arrivée. Le choix de la caisse maladie est libre — les prestations de base sont identiques dans toutes les caisses, seules les primes diffèrent.

Paramètre	Détail 2026
Franchise standard adulte	CHF 300 / an (enfant < 18 ans : CHF 0)
Franchises optionnelles	CHF 500 / 1'000 / 1'500 / 2'000 / 2'500 (réduction de prime)
Quote-part (participation)	10% des frais au-delà de la franchise, max CHF 700/an adulte
Delai d'affiliation	90 jours (rétroactif a la date d'arrivée)
Subsides cantonaux	Disponibles selon revenus — à demander auprès du canton
Modelés alternatifs	Médecins de famille, HMO, Telemed — reductions 10-25%

Couvertures obligatoires et facultatives pour les particuliers

Dès votre arrivée, plusieurs assurances sont imposées par la loi suisse. D'autres, bien que facultatives, sont fortement recommandées pour éviter des situations financières critiques. Voici la liste complète pour un client privé.

COUVERTURES OBLIGATOIRES		
Assurance	Description / Remarques	Statut
LAMal (maladie de base)	Obligatoire pour tout résident en Suisse. Souscription dans les 90 jours. Couvre hospitalisations, médecin généraliste, médicaments de la liste.	Obligatoire
RC vehicule	Obligatoire pour tout détenteur d'un véhicule motorisé immatriculé en Suisse. Couvre les dommages causés à des tiers.	Obligatoire
AVS / AI / APG	Cotisations sociales obligatoires pour tous les résidents actifs des 18 ans et non-actifs des 21 ans. Prélévées automatiquement sur le salaire.	Obligatoire
LPP (2e pilier)	Obligatoire pour les salaires gagnant > CHF 22'050/an. Financée à parts égales employeur / salarié.	Obligatoire
LAA accidents professionnels	Obligatoire pour les salaires. Accidents professionnels : employeur seul. Accidents non professionnels : > 8h/semaine chez le même employeur.	Obligatoire
Assurance chômage (AC)	Cotisation prélevée automatiquement sur le salaire brut pour les salaires. Taux : 2.2% jusqu'à CHF 148'200 de salaire annuel.	Obligatoire

COUVERTURES FACULTATIVES RECOMMANDÉES		
Assurance	Description / Remarques	Statut
LCA / Complémentaire maladie	Chambre privée ou semi-privée, médecines alternatives, soins dentaires. A souscrire de préférence avant tout problème de santé (clause réserve).	Facultatif
RC privée	Couvre les dommages corporels et matériels causés à des tiers. Indispensable pour familles et locataires. Prime annuelle : CHF 80-200.	Facultatif

Assurance ménage	Protège vos biens mobiliers contre le vol, les dégâts des eaux, l'incendie. Souvent exigée par le bailleur. Prime : CHF 100-300/an.	Facultatif
Assurance accidents (LAA complémentaire)	Nécessaire si vous travaillez < 8h/semaine chez un employeur. Couvre les accidents non professionnels non pris en charge par l'employeur.	Facultatif
Pilier 3a (prévoyance liée)	Déductible fiscalement jusqu'à CHF 7'258/an (salaries, 2026). Versements libres ou en assurance-vie combinée.	Facultatif
Assurance invalidité (perte de gain)	Complémente l'AI en cas d'incapacité de gain partielle ou totale. AI seule = max CHF 2'450/mois — souvent insuffisant.	Facultatif
Protection juridique	Couvre les frais d'avocat et de justice en cas de litige. Très utile en cas de conflit avec employeur, bailleur ou assurance.	Facultatif
Assurance bâtiment	Obligatoire dans certains cantons (VD, BE, FR, etc.) via établissements cantonaux. Facultatif dans les cantons concordataires (GE, VS, TI...).	Facultatif
Assurance dentaire	Non couverte par la LAMal. Primes CHF 500-1'500/an selon couverture. A souscrire tôt — clauses d'attente de 3-6 mois fréquentes.	Facultatif
Assurance voyages	Assistance rapatriement, annulation, bagages. Indispensable pour voyages hors Suisse, notamment pays sans convention de soins avec la Suisse.	Facultatif

La fiscalité en Suisse : impôt à trois niveaux

La Suisse applique un système fiscal à trois niveaux : fédéral, cantonal et communal. Le montant de vos impôts varie **considérablement selon le canton de domicile**. Pour un salaire brut de CHF 150'000, l'impôt annuel peut varier de CHF 18'000 (Zoug) à CHF 48'000 (Geneve ou Vaud) selon le canton.

Niveau	Taux approximatif	Remarque
Impôt fédéral direct (IFD)	0% à 11.5%	Progressif, identique dans toute la Suisse
Impôt cantonal	~4% à ~15%	Multiplicateur cantonal — varie fortement
Impôt communal	% du cantonal	Multiplicateur communal (0.5x à 1.5x)
Impôt à la source	Automatique permis B/L	Régularisation annuelle possible
Déduction 3a	Jusqu'à CHF 7'258/an	Réduit directement le revenu imposable
Déduction intérêts hypothécaires	Selon montant	Impôts déduits du revenu net imposable

Le choix du canton de domicile peut représenter une économie fiscale annuelle de CHF 5'000 à CHF 30'000 selon votre niveau de revenu. Akania vous conseille sur l'optimisation globale de votre situation.

Points clés à retenir

- Annonce à la commune dans les **14 jours suivant l'arrivée**
- LAMal à souscrire dans les **90 jours** (rétroactivité possible)
- Comparer les primes LAMal chaque année du **30 septembre – 30 novembre**
- Vérifier vos droits aux subsides cantonaux LAMal (souvent méconnus)
- Ouvrir un pilier 3a dès la première année (si possible) pour réduire votre imposition
- **RC privée et assurance ménage** : indispensables dès le premier logement
- Préparer vos justificatifs : salaire, bail, contrat de travail, passeport

Akania vous accompagne dans toutes ces démarches — consultation gratuite et sans engagement.